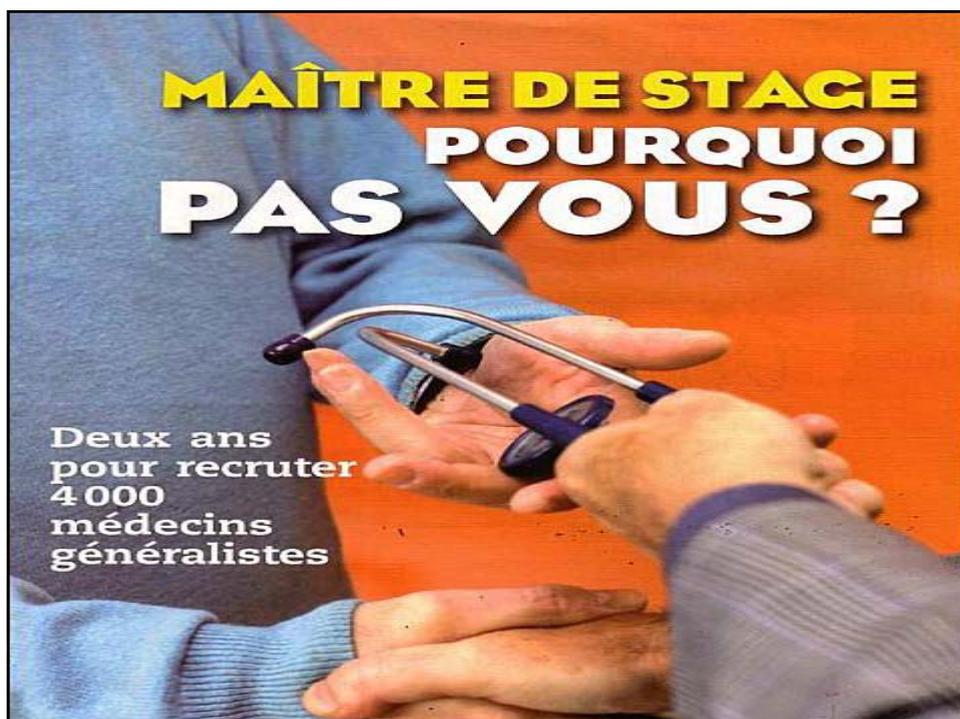


**S'INSTALLER ET DEVENIR
ENSEIGNANT DE MEDECINE
GENERALE
EN SEINE SAINT-DENIS**

CONSEIL DE L'ORDRE
Le 03/MARS /2011

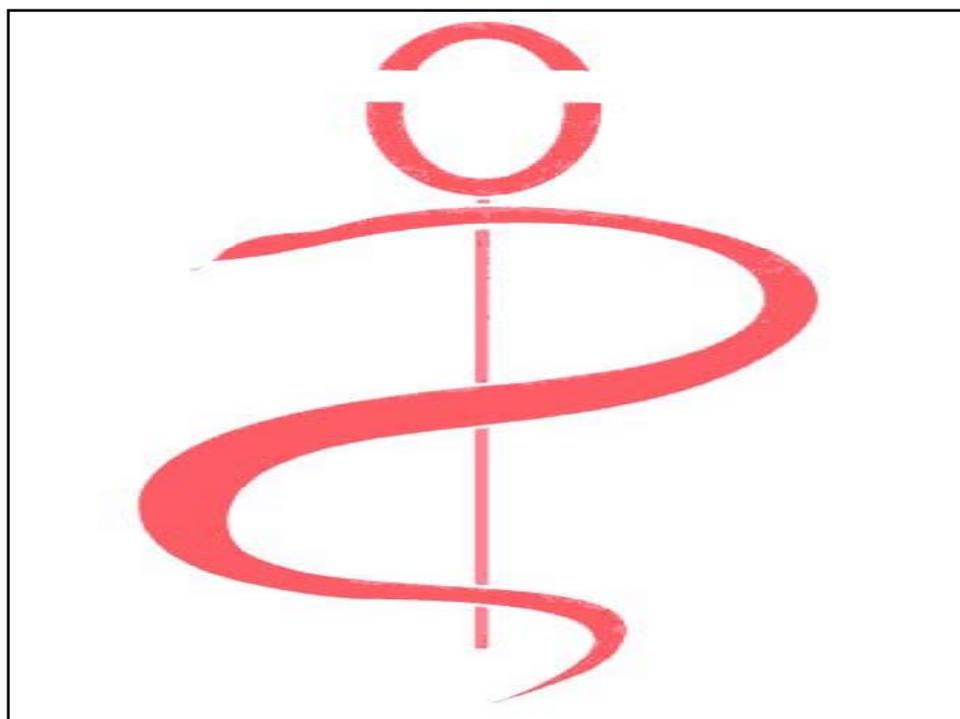
CONDITIONS D'INSTALLATION

- DES de médecine générale validé
- THESE SOUTENUE
- INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE
- CONTACT AVEC CPAM



**MAÎTRE DE STAGE
POURQUOI
PAS VOUS ?**

Deux ans
pour recruter
4 000
médecins
généralistes



CHARTRE DES ENSEIGNANTS
MAITRES DE STAGE



Critères de qualification

- Expérience et activité en médecine générale
- Compétence en médecine
- Compétences pédagogiques
- Cabinet offrant un environnement favorable à la formation

Expérience et activité en médecine générale

- 3 ans d'exercice:
- Libéral en NIVEAU 1
- Libéral ou salarié en SASPAS
- Libéral ou salarié en 2^{ème} cycle
- majoritairement allopathique

Compétence en médecine

- Participation régulière aux formations médicales continues
- Acceptation d'une auto-évaluation régulière
- Entretien d'une documentation accessible et mise à jour
- Travailler en réseau informel ou formel
- Organisation et gestion du cabinet
- Intégration des facteurs socio-économiques et émotionnels

Compétences pédagogiques

- Identifie les besoins des étudiants en formation , tuteurage et évaluation
- Organise un programme de formation tenant compte de la spécificité et de la complexité de la médecine générale
- Aider l'interne ou l'externe dans ses relations avec les patients et leur entourage
- Familiarisation avec le système de santé et l'assurance maladie

Cabinet offrant un environnement favorable à la formation

- 2500 <Actes<6500 /an
- Locaux équipés adaptés à l'enseignement (Internet) permettant de consulter simultanément ou séparément
- Comportent une bibliothèque et un accès internet pour les recherches documentaires

Agrément

- Demande d'agrément comporte une lettre de motivation ,un CV et un emploi du temps compatible avec l'enseignement
- Agrément accordé pour 3ans,renouveler en fonction de l'ensemble des critères de qualification
- Permet de figurer sur la liste des MDS , mais n'ouvre pas droit automatiquement à être MDS

Formation

- Avant toute mise en situation effective , doit suivre une formation initiale validée par le DMG
- 4journées /An minimum dont une au titre de la formation pédagogique
- Présence obligatoire au moins à 2réunions de MDS /an

Participer aux séminaires CNGE :

- NIVEAU1
- SASPAS
- EXTERNE
- TUTORAT

Droits et devoirs du MDS

- Exercer ses fonctions avec rigueur
- Prévenir sa compagnie d'assurance de sa qualité de MDS
- Suivre les recommandations pédagogiques du livret de stage
- Aide la progression de l'étudiant dans ses activités de soins et dans ses productions de traces d'apprentissage demandées au cours du stage
- Travail en partenariat avec le tuteur de l'étudiant qui le suit tout au long du 3^{ème} cycle
- Etablir une évaluation précise de l'étudiant selon les modalités propres à chaque stage ambulatoire

Droits et devoir du DMG

- Assure dans la mesure du possible un flux constant d'interne(été/hiver) aux MDS qui le souhaitent
- Adresse les évaluations individuelles des étudiants après la fin du stage et lors des évaluations qualitatives en groupe
- Défend la fonction de MDS auprès des autorités facultaires , du CNGE et des autorités de tutelle
- Propose la nomination en tant qu'attaché d'enseignement

Types de stages

- **Niveau 1**
- Obligatoire ,
durée = 6mois
- A partir du 3^{ème} semestre du DES
- **SASPAS**
- Facultatif et alternative à un stage hospitalier;
durée = 6mois
- A partir du 5^{ème} semestres du DES
- Peut valider le pole mère-enfant dans la maquette du DES
- **Externe**
- DCEM3
- Facultatif durée = 3mois

Honoraires pédagogiques

- *Plein temps*
- **Niveau 1**
- **1.800 euros à mi-temps**
- **SASPAS**
- **1.200 euros 1/3temps**
- **Externe**
- **900 euros plein temps pour 1trimestre**

Recensement des propositions
facilitant l'installation en
médecine libérale dans le 93

Conseil de l'Ordre
3 Mars 2011

Taux de participation

- 10 questionnaires reçus sur
- 186 internes contactés
- SOIT:
- 5,37% de participation

Sexe ratio

- M:50%
- F:50%

A l'issue de la formation que vous avez reçu à Bobigny (Paris XIII), êtes –vous prêt à vous installer en médecine libérale ?

- NSP:50%<=?
- OUI:40%
- NON:10%

Le projet de rendre obligatoire:
Le stage ambulatoire en DCEM3

- OUI:50%<=
- NON:30%
- NSP:20%

Le projet de rendre obligatoire:
LE SASPAS

- OUI:30%
- NON:70%<=

Le projet de rendre obligatoire:
un 3^{ème} stage ambulatoire

- OUI:30%
- NON:50%<=
- NSP:20%

Vous avez effectué vos études à PARIS XIII, avez-vous
l'intention de vous installer dans le 93 ?

- OUI:30%
- NON:20%
- NSP:50%<= ?

Dans l'affirmative, pourquoi ?

- Raison familiale:30%<=
- **Facilité par rapport à mon domicile:40% <=**
- J'ai déjà une offre d'installation:10%
- *Possibilité d'être MDS à la faculté:30%<=*
- Autres:10%

Dans le cas d'une réponse négative, pourquoi ?

- **Réputation du département:20%<=**
- Raison familiale:10%
- **Problème de sécurité:20%<=**
- **Volonté de quitter le département d'origine:20%<=**
- J'ai déjà une offre d'installation (suite à un remplacement):0%
- **NSP:20% <=?**

Si vous n'avez pas encore fait votre choix, quel élément décisionnel vous paraît primordial pour vous décider à vous installer en libéral ?

- Une aide financière:60% <=
- Avantages fiscaux (zone franche):50%<=
- La présence d'écoles:30% correspondant à mes souhaits
- NSP:10%

Si vous n'avez pas encore fait votre choix, quel élément décisionnel vous paraît primordial ?

- Une couverture sociale identique aux médecins salariés, notamment avant pendant et après la grossesse:
- 70%<=
- Une aide financière pour la garde des enfants en bas âge ou crèche adaptée à l'exercice libéral:
- 20%
- Une bourse d'état en échange d'un exercice libéral dans le 93:
- 30%
- Un poste de PH temps partiel:
- 20%
- Des passerelles inter-spécialités valables pendant toute la carrière:
- 30%
- L'obtention de points de retraite pendant les gardes hospitalières ou la permanence de soins:
- 40%<=

La permanence des soins (obligation déontologique)

*Si vous vous installez en mode libéral,
Comment envisagez-vous votre participation ?*

- **En gardes postées (au cabinet ou en maison de garde):**
- **60%<=**
- **En gardes classiques:**
- **10%**
- **Participation à la régulation du centre 15:**
- **50%<=**
- **Participation provisoire pour améliorer vos revenus:**
- **20%**
- **Participation provisoire afin de se faire connaître de la patientèle:**
- **10%**
- **N'envisage pas d'assurer les gardes:**
- **20% ?**

**Comment envisagez-vous votre futur
exercice libéral ?**

- *Seul :0%*
- ***En cabinet de groupe :70%<=***
- NSP:30%?

En cabinet de groupe

- Mono-disciplinaire médical (entre spécialistes en MG ou mélangeant les spécialités):
- 20%
- **Pluridisciplinaire (avec des paramédicaux):**
- **60%<=**

Temps passé au cabinet

- Temps plein:
- 40%<=
- Temps partiel +Temps salarié:
- 40%<=
- Temps partiel + temps personnel choisi:
- 20%

Qu'envisagez-vous comme statut pour votre entreprise libérale ?

- Propriétaire:
- 10%
- Actionnaire d'une SCI ou SCM:
- 30%
- Locataire:
- 10%
- NSP:
- 40%<=

Quelle est la profession de votre conjoint ?

- Salarié (horaires fixes):
- 20%
- Salarié (horaires variables):
- 10%
- Libéral:
- 0%
- Médical:
- 10%
- Paramédical:
- 0%
- Sans:
- 60%<=

**MERCI D'AVOIR REPONDU A CE
QUESTIONNAIRE**